

COMMISSION D'APPEL ET DISCIPLINE

Audience du 20 décembre 2010

Etaient présents : Clément SCANSAROLI, Président

Pascal GAUDIN, Membre

Jean-Claude SENEGAS, Membre

Etaient excusés : Jean-Pierre PEGURRI, Membre de droit

Jean-michel RICHEFORT, Membre

Affaire : Prix de la République – 5 Septembre 2010 à La Garenne Colombes

Eric VINCENDET / Vincent FRAZEY

- Le Président du Comité de l'Ile-de-France, a saisi la Commission Régionale d'Appel et Discipline, le 14 octobre 2010, suite à une plainte de Eric VINCENDET à l'encontre de Vincent FRAZEY, l'accusant d'avoir volontairement provoqué sa chute.
- Convoqués conformément à l'article 18 du Règlement disciplinaire de la F.F.C., les intéressés se sont présentés.
- Après que chacun ait exposé sa version des faits et après lecture des témoignages écrits, il en ressort que lors d'une altercation verbale Vincent FRAZEY par un geste instinctif a repoussé le bras de Eric VINCENDET, lui faisant faire un écart provoquant ainsi sa chute et celle d'un autre concurrent, et occasionnant un bris important de matériel.
- De par ces faits, la Commission, après délibéré, prononce à l'encontre de Vincent FRAZEY une suspension de compétition de quinze (15) jours, applicable du 27 février 2011 au 13 mars 2011 inclus.
- L'intéressé dispose, conformément à l'article 24 du Règlement disciplinaire de la F.F.C., d'un délai de 10 jours, après réception de la notification, pour se pourvoir en Appel auprès du Président de la F.F.C.

Fait à Montreuil (93) le 20 décembre 2010

Le Président

Clément SCANSAROLI

Le Secrétaire de Séance

Jean-Claude SENEGAS

N.B. : L'intéressé ayant réceptionné la notification le 6 janvier 2011, et n'ayant formulé aucun appel dans les délais réglementaires, la décision est applicable